

Conservatoire de Grand Poitiers

Classes à Horaires Aménagés

Du CE1 à la 3ème pour la musique et la danse.

De la 5ème à la 3ème pour le théâtre.

Classes à Horaires Aménagés élémentaires (musique et danse)

Le Conservatoire de Grand Poitiers a mis en place en partenariat avec l'Education Nationale des Classes à Horaires Aménagés du CE1 au CM2 à l'Ecole élémentaire Gisèle Halimi.

Ces classes, qui se veulent être un vecteur d'égalité sociale et un facteur de réussite scolaire, offrent aux élèves motivés par les activités musicales ou chorégraphiques la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur scolarité générale, une formation spécifique dans le domaine du chant choral ou de la danse.

Admission

Les élèves sont admis, en fonction des places disponibles, à l'issue d'une évaluation qui se déroule en mai et après avis d'une commission associant les responsables de l'Education Nationale et du Conservatoire

En cas d'admission, les élèves seront inscrits au Conservatoire. À noter que les élèves hors secteur scolaire de l'Ecole Gisèle-Halimi devront faire une demande de dérogation auprès de la Mairie de Poitiers.

Spécialité danse

Pour les élèves danseurs un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse de moins de 3 mois, sera exigé lors des tests d'admission pour les élèves extérieurs et à chaque rentrée scolaire pour tous les élèves.

Les enfants sont admis après une évaluation comprenant différents exercices simples destinés principalement à vérifier l'appétence, l'engagement, l'écoute --de soi, des autres, de l'environnement -- le respect des consignes et la mémorisation. À noter que l'année de CE1 est une initiation à la danse.

À partir d'une demande d'entrée en CE2, les candidats doivent se présenter à une évaluation qui prend la forme d'un cours collectif, permettant de vérifier l'appétence, la motivation, l'écoute --de soi, des autres, de l'environnement -- et les aptitudes techniques comme artistiques de l'élève.

À partir de l'entrée en CM1, il est préférable que l'enfant ait déjà suivi à minima une année de danse classique ou de danse contemporaine.

Contenus

<https://conservatoire.grandpoitiers.fr/musique/classes-a-horaires-amenages?>

Les cours ont lieu au Conservatoire.

CE1

- 1h45 de cours d'initiation à la danse et formation musicale du danseur (tuilage danse/musique de 30 minutes)

CE2/CM1/CM2

Deux après-midis de 2h15 de cours.

Une alternance hebdomadaire permet à chaque groupe-classe de bénéficier de :

- cours techniques en danses classique et contemporaine
- formation musicale du danseur
- ateliers d'improvisation et de composition

N.B. : Les élèves peuvent être amenés à participer à des répétitions, sessions et spectacles en dehors du cadre scolaire.

Spécialité chant choral

Pour l'entrée en **CE1**, les enfants seront admis après une évaluation prenant la forme d'un cours collectif de 30 minutes qui permettra d'apprécier chez chaque candidat les qualités vocales et rythmiques ainsi que la motivation et la capacité de concentration.

Peuvent se présenter les élèves ayant déjà reçu une pratique musicale correspondant aux niveaux suivants :

- Pour l'entrée en **CE2** : à une année de formation musicale
- Pour l'entrée en **CM1** : à deux années de formation musicale
- Pour l'entrée en **CM2** : à trois années de formation musicale

Pour ces trois niveaux, l'évaluation prendra la forme d'un cours individuel basé sur un chant au choix de l'élève, qu'il devra préparer en amont (références à envoyer lors de l'inscription à [ce mail](#))

Contenus

CE1 à CM2 :

- 2h de chant choral
- 1h à 1h30 de formation musicale

Inscriptions

[Toutes les informations sur les inscriptions.](#)

Contacts

<https://conservatoire.grandpoitiers.fr/musique/classes-a-horaires-amenages?>

› Conservatoire de Grand Poitiers

- Service scolarité
5 rue Franklin, 86000 Poitiers
[Envoyer un mail](#)
- M^{me} Pouzet
Responsable des études chorégraphiques, Référente Classes à Horaires Aménagés Danse
05 49 30 20 29
[Envoyer un mail](#)
- M. Lemonnier
Coordinateur des études musicales
05 49 30 20 20
[Envoyer un mail](#)

› École élémentaire Gisèle Halimi

2, Rue Paul Bert, 86000 Poitiers

- Directeur
05 49 88 04 30
[Envoyer un mail](#)



Classes à Horaires Aménagés collège (musique et danse)

Dans le cadre du dispositif Classes à Horaires Aménagés, le collège du Jardin des Plantes de Poitiers et le Conservatoire de Grand Poitiers proposent un cursus Classes à Horaires Aménagés en Musique et en Danse de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Ces classes offrent aux élèves motivés par les activités musicales ou chorégraphiques la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur scolarité générale, une formation spécifique dans le domaine de la musique ou de la danse. Cette formation complémentaire vise à développer des capacités musicales et chorégraphiques dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle.

Les Classes à Horaires Aménagés sont ouvertes à des élèves qui souhaitent travailler de manière complète et approfondie l'une des deux spécialités suivantes :

- › Pratique instrumentale (de la 6^{ème} à la 3^{ème})
- › Danse (de la 6^{ème} à la 3^{ème})

Admission

Les élèves sont admissibles à l'issue d'une évaluation organisée en mai qui vise à s'assurer de la motivation des candidats et de leur capacité à suivre l'enseignement spécifique. Les admis sont à la fois élèves du Conservatoire et du Collège du Jardin des Plantes. Pour les élèves dont le collège de secteur est un autre établissement, une demande de dérogation devra être effectuée (renseignements auprès du collège).

Les familles devront à ce titre s'acquitter des droits de participation et d'inscription au Conservatoire. Le montant est fixé chaque année par le Conseil Communautaire de Grand

Spécialité danse

Entrée en 6^{ème}

Les élèves sont admis en 6^{ème} horaires aménagés danse après une évaluation des aptitudes techniques et artistiques sous forme de cours collectifs de danses classique et contemporaine comportant un temps d'atelier.

Le niveau d'entrée en 6^{ème} correspond au minimum à une dernière année de cycle 1 (4^{ème} année d'apprentissage le plus couramment).

À la fin de la 4^{ème} année de 1^{er} cycle, les élèves danseurs se présenteront aux regards-conseils de fin de 1^{er} cycle (passage de cycle).

Entrée en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (sous-réserve des places disponibles)

Les modalités d'évaluation sont identiques à celles de l'entrée en 6^{ème}.

Une pratique de la danse correspondant aux niveaux minimums suivants :

- Entrée en 5^{ème} = niveau de 4^{ère} année de 1^{er} cycle de danse
- Entrée en 4^{ème} = niveau de 1^{ère} année de 2nd cycle de danse
- Entrée en 3^{ème} = niveau de 2^{ème} année de 2nd cycle de danse

Contenus

Les cours sur le temps scolaire ont lieu au Conservatoire-site Franklin. Les cours hors temps scolaires peuvent se dérouler sur d'autres sites.

Dominante Classique ou Contemporaine

Au Conservatoire :

- **Discipline dominante** : 3 cours techniques par semaine dont au moins un en dehors du temps scolaire (danse classique ou danse contemporaine selon l'orientation choisie par l'équipe enseignante)
- **Disciplines complémentaires** (sur le temps scolaire) : Percussions corporelles et/ou théâtre physique (selon l'année du cycle et l'orientation choisie par l'équipe enseignante)
- **Cours ou ateliers complémentaires** (en dehors du temps scolaire) : sur inscription et après accord de l'équipe enseignante.

Au Collège :

- Éducation musicale : 2h
- Chant choral : 1h (facultatif)

Spécialité musique

Entrée en 6^{ème}

Musique : à partir de la 3^{ème} année de cycle 1

- Tous instruments : jouer un morceau choisi par l'élève, non accompagné, représentatif de son niveau actuel d'une durée maximale de 5mn (la partition est donnée au jury au moment de l'audition)
- Pour les pianistes : jouer en plus un morceau choisi par les enseignants (donné lors de la clôture des inscriptions)

Pour tous :

- Réaliser un court déchiffrage (sauf pour les pianistes)
- Participer à un test de positionnement de Formation Musicale comprenant des éléments écrits et oraux.

Au cours de cette évaluation, les compétences musicales, instrumentales et la motivation de l'enfant sont identifiées.

Entrée en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (sous-réserve des places disponibles)

Peuvent se présenter les élèves ayant déjà reçu au minimum une pratique instrumentale correspondant aux niveaux suivants :

- Entrée en 5^{ème} = niveau de 4^{ème} année de 1^{er} cycle d'instrument
- Entrée en 4^{ème} = niveau de 1^{ère} année de 2nd cycle d'instrument
- Entrée en 3^{ème} = niveau de 2^{ème} année de 2nd cycle d'instrument

Contenus

Musique

- **Dominante Instrumentale** (au Conservatoire) :
 - Formation musicale : 2 cours hebdomadaires d'1h
 - Instrument : 2 cours hebdomadaires de 30 mn pour les élèves en C1 et C2. 1 cours de 30 mn et 1 cours de 45 mn pour les élèves à partir de la dernière année de cycle 2.
 - Orchestre : cours avec les autres élèves du Conservatoire en dehors du temps scolaire
- **Pour tous** (au Collège) :
 - Éducation musicale : 2h
 - Chant choral : 1h (facultatif)

Inscriptions

Pour la rentrée 2026, inscription en mars 2026.

Contacts

➤ Conservatoire de Grand Poitiers

- Service scolarité

5 rue Franklin, 86000 Poitiers

[Envoyer un mail](#)

- M. Lemonnier

Référent *Classes à Horaires Aménagés Musique, Coordinateur des études musicales*

05 49 30 20 20

[Envoyer un mail](#)

- M^{me} Pouzet

Responsable des études chorégraphiques, Référente Classes à Horaires Aménagés Danse

05 49 30 20 29

[Envoyer un mail](#)

➤ **Collège du Jardin des Plantes**

46 Boulevard Chasseigne, 86000 Poitiers

- M. Studer

Principal du Collège

05 49 88 28 97

[Envoyer un mail](#)

Site : Etab.ac-poitiers.fr/coll-jdp-poitiers

GRAND POITIERS
communauté urbaine

5, rue Franklin
86000 Poitiers
 05 49 30 20 20